## RAPPORT DU TRESORIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions statutaires de notre Association, j'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2023.

## **AU COMPTE DE RESULTAT**

**<u>Les Cotisations</u>** se sont élevées à 2.625.586,60 € contre 2.623.969,40 € en 2022.

La cotisation a été maintenue à 1,30 € par adhérent, comme les années précédentes.

**Les Charges** s'élèvent à 2.108.217,42 € contre 1.650.578,55 € en 2022.

Comme chaque année, la majeure partie de ces charges est afférente à la tenue de l'Assemblée Générale annuelle, et plus particulièrement au coût des tirages et envois des convocations. L'Assemblée Générale absorbe à elle seule 1.969.151,14 € du total des charges.

Il est rappelé que, depuis 2008, les dispositions règlementaires font obligation aux associations de souscripteurs de produits vie de convoquer individuellement tous leurs adhérents pour justifier de la représentativité lors de l'Assemblée Générale, ce qui explique le montant élevé du poste Frais d'Assemblée Générale.

L'excédent de l'exercice est de 715 315,50 €.

## **AU BILAN**

Les « Fonds propres », comprenant les reports de résultats antérieurs et le résultat de l'exercice, s'élèvent à 5.250.205,54 €.

Le poste disponibilités s'élève à 6.639.058,51 €, sachant qu'au 31/12/2023 il restait à payer pour 1.410.043,74 € de factures fournisseurs, dont la facture des affranchissements de la convocation à l'Assemblée Générale 2023, d'un montant de 1.324.302,12 €.

Ces comptes représentant l'activité de l'Association au 31 décembre 2023, sont soumis à votre approbation.

LA TRESORIERE Isabelle JEANVOINE

